Nations Unies

S/PV.7179



# Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

*Provisoire*

**7179**e séance

Mardi 20 mai 2014, à 17 h 20
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Oh Joon | (République de Corée) |
| *Membres* : | Argentine | Mme Perceval |
| | Australie | Mme King |
| | Chili | M. Barros Melet |
| | Chine | M. Wang Min |
| | États-Unis d'Amérique | Mme Power |
| | Fédération de Russie | M. Iliichev |
| | France | M. Araud |
| | Jordanie | M. Omaish |
| | Lituanie | Mme Murmokaitė |
| | Luxembourg | Mme Lucas |
| | Nigéria | M. Laro |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Sir Mark Lyall Grant |
| | Rwanda | M. Sana |
| | Tchad | M. Cherif |

## Ordre du jour

La situation au Mali



14-40421 (F)








*La séance est ouverte à 17 h 20.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation au Mali**

**Le Président** (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale de la République du Mali, qui participe à la présente séance par visioconférence depuis Bamako.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Albert Koenders, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Albert Koenders, qui participe également à la présente séance par visioconférence depuis Bamako.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Koenders.

**M. Koenders** : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de m'adresser au Conseil de sécurité suite aux incidents violents qui ont secoué Kidal ces derniers jours, et particulièrement les 16 et 17 mai. Nous déplorons les pertes humaines qui ont résulté de ces événements et condamnons en particulier les actes de violence, y compris ceux commis par des agents de l'administration malienne. Je souhaite réitérer, dans ces moments difficiles pour le Mali, nos plus sincères condoléances au Président Keita ainsi qu'aux familles des victimes qui ont été exécutées à Kidal. Les responsables de ces crimes odieux doivent être identifiés et traduits en justice dans les plus brefs délais, avec le soutien de la communauté internationale. Ces actes de violence commis par des groupes armés constituent une violation de la résolution 2100 (2013) et de l'Accord préliminaire du 18 juin 2013.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale, dont 43 pays fournissent à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) des hommes et des femmes au service de la paix, n'ont pas été épargnés. En effet, deux Casques bleus et 21 policiers de la MINUSMA ont été blessés à Kidal au cours des derniers jours, alors qu'ils fournissaient un appui, conformément à leur mandat, aux forces armées maliennes et à la gendarmerie malienne, la veille et le lendemain de la visite du Premier Ministre et de sa délégation dans la région du nord. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

Ces incidents graves survenus au cours d'une visite importante du chef du Gouvernement malien ont mis en relief les défis politiques et sécuritaires au Mali tels qu'ils ont été identifiés par l'ONU ces derniers mois et, encore tout récemment, dans le cadre de l'examen stratégique de la MINUSMA. Cela illustre en particulier la complexité et la difficulté de la remise en place des institutions étatiques dans le nord du pays et le besoin urgent de faire des progrès au niveau du processus politique.

L'ONU, conformément à la résolution 2100 (2013) et à l'Accord préliminaire de Ouagadougou de juin 2013, demeure profondément attachée au rétablissement effectif de la souveraineté et de l'autorité de l'État malien sur l'entièreté de son territoire, y compris et même surtout à Kidal. Le retour de l'État au nord du Mali est nécessaire à la résolution des causes profondes du conflit malien. Les actions menées par les groupes armés à Kidal contre le gouvernorat et contre les agents de l'État malien sont donc absolument inacceptables. L'indifférence n'est pas une option : la population souffre quand la violence perdure. Afin d'éviter d'autres pertes humaines, surtout parmi les civils, il est crucial de donner la priorité, à titre urgent, aux initiatives prises au niveau politique, comme le prévoit l'Accord préliminaire de Ouagadougou et comme le demande le Conseil dans la résolution 2100 (2013).

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Aujourd'hui, la priorité est de retenir Kidal sur la pente d'une reprise des affrontements. Il est impératif de prendre toutes les mesures possibles pour éviter de nouvelles violences. C'est essentiel, si l'on veut empêcher le nord du Mali de céder à un engrenage de violence qui risque de ramener le pays dans la situation de crise qui lui a valu d'être aujourd'hui à l'ordre du jour du Conseil, et qui pourrait déstabiliser l'ensemble de la sous-région. Nous devons appeler tous les acteurs concernés à prendre dès maintenant des mesures concrètes pour contribuer à une désescalade des tensions et éviter toute nouvelle

provocation. Le Mouvement national pour la libération de l'Azawad doit céder le contrôle du gouvernorat et des bâtiments administratifs dans les meilleurs délais. Le processus de cantonnement doit avancer et les initiatives de paix prises récemment, notamment avec la nomination d'un haut représentant, M. Modibo Keita, doivent être menées à bien sans plus tarder. La violence ne fera qu'engendrer encore plus de violence et risque de réduire à néant les progrès accomplis jusqu'ici. Le peuple malien sera le premier à en souffrir, comme cela a été trop souvent le cas par le passé.

Le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, a appelé hier le Président Ibrahim Boubacar Keita pour lui faire part de sa très vive préoccupation au sujet des violences récentes. M. Eliasson a insisté sur l'importance du choix de la voie politique pour résoudre la crise actuelle. Tout en reconnaissant la vive émotion que les récents combats à Kidal avaient déclenchée, comme on pouvait le comprendre, dans une grande partie de la population, il a lancé un appel au calme et souligné la nécessité d'apaiser les tensions.

La priorité, à partir de demain, va être de ranimer le processus politique. La communauté internationale doit être unanime à faire comprendre aux groupes armés signataires de l'Accord préliminaire du 18 juin 2013 ou qui ont adhéré à cet Accord, en particulier le Mouvement national pour la libération de l'Azawad, que leurs doléances ne pourront être entendues et réglées que par des moyens pacifiques et politiques.

(*l'orateur reprend en français*)

L'ONU continuera d'accompagner les parties dans ce processus de réconciliation et de dialogue politique et espère que le lancement des pourparlers inclusifs de paix se fera sans tarder afin de réparer le tissu social que la crise, y compris celle des derniers jours, a effrité. L'ONU s'engage sans réserve à continuer d'appuyer ces processus, de même que d'autres éléments clefs de son mandat au Mali, y compris le développement, le renforcement des capacités et les réformes institutionnelles.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale de la République du Mali.

**M. Diop** (Mali) : Permettez-moi, tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour l'accession de votre pays, la République de Corée, à la Présidence du Conseil pour ce mois de mai et, en même temps, d'exprimer notre appréciation positive pour la manière remarquable dont le Nigéria a conduit les travaux du Conseil au cours du mois écoulé.

Je voudrais également remercier le Conseil de la convocation en urgence de la présente séance consacrée à la situation au Mali. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général de son récit des événements graves intervenus à Kidal ce samedi 17 mai.

Le Conseil se souviendra que, le 23 avril (voir S/PV.7158), lors de l'examen du troisième rapport du Secrétaire général consacré à l'exécution du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) (S/2014/229), j'ai entretenu le Conseil de l'engagement résolu du Gouvernement malien de parvenir à une solution définitive à la crise qui affecte le nord de notre pays, et souligné la nécessité du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité du Mali. J'ai rappelé à cette occasion les actions conjointes préparatoires aux pourparlers inclusifs de paix menées par le Gouvernement malien et la MINUSMA, de même que la nomination de M. Modibo Keita, ancien Premier Ministre, en qualité de haut représentant du Chef de l'État pour les pourparlers inclusifs inter-maliens.

Moins d'un mois après et au moment où tout est mis en œuvre pour relancer les pourparlers devant conduire à une paix durable, les groupes armés, qui ont profité du statu quo pour reconstituer leurs forces, ont fait le choix de déclarer la guerre à l'État du Mali en s'attaquant à nos forces de défense et de sécurité, qui accomplissaient leur mission paisible et pacifique de sécurisation de la visite du Premier Ministre à Kidal le 17 mai.

En effet, le Premier Ministre, en qualité de chef de l'administration a entrepris, à la tête d'une forte délégation de 10 Ministres de la République, une tournée dans les régions septentrionales du Mali : Gao, Tombouctou et Kidal. L'objet de cette visite était, entre autres, de veiller au redéploiement progressif de l'administration dans les régions du nord du Mali; d'évaluer, sur le terrain, les acquis et les déficits à combler pour réunir les conditions pour la réussite des pourparlers intermaliens inclusifs ainsi que des rencontres inter et intracommunautaires en cours pour préparer le retour des déplacés et réfugiés maliens; et de donner un coup d'accélérateur au processus de restauration de l'autorité de l'État, de réconciliation

nationale, de renforcement de la cohésion sociale et de consolidation de l'unité nationale de notre pays. C'est là le sens du combat que le peuple malien, avec à ses côtés la communauté internationale, mène pour la paix, la réconciliation nationale et la reconstruction du pays.

Accueillis chaleureusement à Gao et à Tombouctou, le Premier Ministre et sa délégation ont été malheureusement reçus à Kidal sous les balles et les tirs à l'arme lourde de groupes armés, en collusion avec le terrorisme international, qui ont fait des dizaines de morts et de blessés, assassiné froidement des civils sur leur lieu de travail et pris des otages, à présent libérés.

Si la caméra le permet, je voudrais montrer au Conseil des images de personnes dont la tête a été coupée. La photo d'en bas représente une des assaillantes – une femme – qui porte la casquette d'un préfet qui a été assassiné lâchement et sauvagement. Ces crimes sont des crimes contre l'humanité et le Conseil doit poser des actes forts pour signaler la volonté de ses membres de refuser l'impunité et les atrocités.

À cet égard, je dois signaler que les fanions d'Al-Qaida au Maghreb islamique – la grande étoile des terroristes – et d'Ansar Eddine flottaient sur les véhicules des agresseurs, à côté de ceux du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA). Donc la collusion, à ce stade, entre des partenaires du processus de paix et des groupes terroristes est clairement établie et doit être rejetée et condamnée de la manière la plus ferme par le Conseil.

Nous qualifions cette attaque d'acte crapuleux et de violation flagrante, délibérée et préméditée de tous les engagements antérieurs, y compris les résolutions pertinentes adoptées par le Conseil. L'attaque de la délégation du Premier Ministre et du Gouvernorat de Kidal est un acte ignoble – comme le Conseil a pu le constater sur ces photos – qui ne peut et ne doit laisser personne indifférent. À cette occasion, le Gouvernement malien se félicite des marques de compassion, de solidarité et de soutien témoignées à l'égard de notre peuple.

Cependant, nous faisons le constat que la délégation gouvernementale malienne n'a pas bénéficié du soutien et de la protection qu'elle est en droit d'attendre en cette circonstance. Cette situation aurait pu conduire à des développements beaucoup plus dramatiques. Le peu de troupes des forces armées maliennes présentes sur le terrain – « peu » parce que voulu par l'Accord de Ouagadougou respecté par la partie malienne – a dû faire avec les moyens du bord face à des hordes de narcoterroristes lourdement armées.

Pour la circonstance, je pense que le Conseil doit prendre une position très claire selon laquelle il y a un agresseur, constitué du MNLA et de ses acolytes, et un agressé, en l'occurrence, le Premier Ministre et sa délégation pacifique, qui effectuaient une tournée administrative normale. Je souhaite que la déclaration et les recommandations qui seront formulées par le Conseil marquent très clairement cette démarcation et indiquent qu'il ne s'agit pas de deux belligérants. Il s'agit d'un agresseur qui mérite d'être identifié très clairement. Le Mali et son gouvernement, quant à eux, méritent le soutien du Conseil.

Conformément à la résolution 2100 (2013), la communauté internationale tout entière reconnaît – je le rappelle – la souveraineté du Mali sur l'ensemble de son territoire national. Mieux, elle défend l'intégrité territoriale du Mali, son unité ainsi que la forme laïque et républicaine de l'État malien.

Kidal fait partie du nord du Mali, et du Mali de façon générale. Kidal a toujours été et demeurera partie intégrante de la République du Mali. Il n'y a aucune raison que les hautes autorités maliennes ne puissent pas se rendre à Kidal. Aujourd'hui, l'armée malienne est présente à Kidal, y restera et se déploiera pour assurer que l'autorité de l'État s'exerce sur chaque centimètre de notre territoire national. Kidal n'est pas différente de Tombouctou ou de Kayes. Je souhaite que le Conseil prenne également note de cela.

L'agression survenue à Kidal ne peut demeurer impunie. Nous demandons qu'une commission internationale soit constituée pour vérifier les faits afin que les responsables soient traduits devant les juridictions nationales et internationales.

La République du Mali assumera et respectera tous ses engagements internationaux, comme elle l'a toujours fait. Je vous en donne l'assurance, Monsieur le Président. Rien, ni personne ne détournera le Gouvernement malien de ses objectifs, à savoir l'ouverture d'un dialogue sincère devant déboucher sur un accord de paix global et définitif.

La volonté de dialogue et de paix, fortement exprimée par S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République du Mali et Chef de l'État, que nous réitérons solennellement ici, est largement partagée par l'immense majorité des Maliens et malgré les actes criminels de groupes armés, la région de Kidal compte

majoritairement des Maliens qui n'aspirent qu'à la paix et au bien-être. Aussi, le Gouvernement poursuivra-t-il son action pour le développement sur l'ensemble du territoire malien.

Tirant les leçons de la situation qui règne à Kidal depuis le déploiement de la MINUSMA, et dans la perspective du renouvellement de son mandat, nous demandons au Conseil, entre autres, un mandat beaucoup plus robuste relevant du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, à même de faire face aux risques et menaces qui se présentent sur le terrain, s'appuyant sur les enseignements de ce qui s'est passé le 17 mai à Kidal, et le désarmement de tous les groupes armés, singulièrement du MNLA, comme cela a été fait ailleurs. Je pense qu'il y a des précédents dans le travail du Conseil, pour mieux répondre à ce genre de situation. Nous souhaitons que toutes ces voies soient explorées et que notre pays puisse bénéficier d'un appui de cette nature.

Encore une fois, le Mali ne perdra jamais de vue une de ses valeurs cardinales, à savoir le respect de ses engagements. Nous allons donc au dialogue, convaincus que nous sommes que c'est la solution appropriée si, bien entendu, toutes les parties – le Gouvernement malien, la communauté internationale, et les mouvements armés – s'acquittent de leurs engagements, chacune à son niveau, avec résolution et le plus grand engagement possible.

C'est à ce prix que sera capitalisé le formidable élan de solidarité de la communauté internationale dont notre pays a bénéficié et pour lequel je renouvelle la gratitude de toute la nation. C'est à ce prix que peut prospérer le fragile processus de stabilisation du Mali auquel le Conseil a consacré énormément de temps, d'énergie et de ressources. Maintenant, nous souhaitons pouvoir aller au-delà de la rhétorique pour vraiment faire en sorte que ce qui s'est passé ne se reproduise plus et que l'État et le Gouvernement maliens soient confortés dans leur volonté de dialogue et d'asseoir leur autorité sur l'ensemble du territoire.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 17 h 40.*